

Peintre automobile

1^{ère} session 2025

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle de spécialité « peintre automobile » est un ouvrier qui intervient dans tout type d'entreprise de réparation et de peinture des carrosseries des véhicules.

Son activité consiste, au sein de l'équipe :

- préparer l'intervention sur le véhicule ;
- réparer les éléments en matériaux plastiques détériorés ;
- préparer la mise en peinture du véhicule ;
- réaliser la mise en peinture du véhicule ;
- préparer le véhicule à la livraison.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de deux impératifs :

- impératif de santé/sécurité/environnement : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement ;
- impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de carrosserie.

Débouchés

Au sein de l'équipe de réparation, l'ouvrier remet en état les éléments en matériaux composites détériorés avant de réaliser la peinture et de préparer le véhicule pour la livraison. Il travaille en relation avec sa hiérarchie et les experts, les clients et les utilisateurs, en interne comme en externe.

Ce professionnel peut exercer son activité dans un atelier de réparation de carrosseries indépendant ou rattaché au réseau d'un constructeur automobile, ou encore dans l'atelier intégré d'une entreprise ou d'une collectivité. Il peut aussi trouver un emploi dans un atelier de réparation rapide de carrosseries ou dans un atelier de carrosserie industrielle.

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « peintre automobile » pourra éventuellement assumer, après plusieurs années d'expérience, des responsabilités qui le conduiront à exercer en tant que chef d'équipe ou responsable d'une unité de peinture en carrosserie. La réparation des carrosseries constitue également une spécialisation à laquelle il a la possibilité d'accéder, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

L'activité de ce salarié s'exerce dans un environnement impliquant un respect scrupuleux des règles de prévention des risques professionnels en matière d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- **Analyse fonctionnelle et structurale** (y compris lecture d'une représentation d'un élément et/ou d'un mécanisme) ;
- **Les véhicules et leurs énergies** : classification - ensembles mécaniques - systèmes constitutifs ; les circuits électriques - éclairage - signalisation ; les circuits hydrauliques - lubrification - refroidissement - freinage ; les pneumatiques ; confort - sécurité, climatisation, chauffage, aide à la conduite et autres ;
- **Les activités de peinture** : les matériaux (aluminium, plastiques, composites, aciers) ; les assemblages ; les produits de recouvrement - de finition ; les techniques d'application ; les matériels et équipements du peintre (cabines, pistolets et autres) ; les abrasifs ; les protections contre les risques de corrosion ; le marouflage ;
- **Les activités de service** : communication ; organisation de la réparation - collision ; réglementation - les règles de consumérisme ; qualité ; prévention des risques professionnels ; tri sélectif des déchets.

Blocs de compétences

Intervention et réparation sur un élément : collecter les informations nécessaires à l'intervention, appliquer la méthodologie de réparation, remettre en conformité, contrôler la qualité de son intervention

- Dépose et repose d'éléments amovibles : Déposer des éléments amovibles ; Stocker un l'élément entre la dépose et la repose ; Poser et régler des éléments amovibles ; Respecter des procédures de mise en sécurité
- Remise en forme d'éléments de carrosserie : Redresser un élément en fonction de la nature de la tôle ; Contrôler l'état de planéité de la surface
- Réparation des matériaux plastiques : Réparer un élément thermoplastique ; Réparer un élément thermodurcissable

Préparation et application des peintures : Réaliser la préparation des fonds et des surfaces des peintures, appliquer les différents types de peinture, contrôler la conformité d'une application

- Préparation des fonds et des surfaces : Protéger des surfaces d'éléments adjacents par marouflage ou masquage ; Préparer une surface ; Appliquer un produit de garnissage ou de sous-couches adapté sur une surface ; Appliquer un traitement anticorrosion ;
- Colorimétrie : Identifier une teinte ; Préparer une teinte et des produits de finition
- Application des bases et vernis : Régler des paramètres d'application : Appliquer des couches de finition ; Réaliser un raccord ; Contrôler la qualité d'application, de finition et d'aspect ; Choisir des opérations de rectification appropriées en fonction du défaut ; Réaliser des opérations de polissage et de lustrage

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- s'adapter à différentes situations professionnelles
- développer des compétences professionnelles et socio-professionnelles.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Intervention et réparation sur élément coeff. 5
- Préparation et application des peintures coeff. 10, dont 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques et physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac Pro carrossier peintre automobile

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Ariège (09)

Pamiers - lycée polyvalent Pyrène (Public) **I**

Aude (11)

Lézignan-Corbières - CFAI Henri Martin de l'Aude **A**

Aveyron (12)

Onet Le Château - Campus des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron **A**

Gard (30)

Nîmes - Lycée professionnel Jules Raimu **A**

Haute-Garonne (31)

Gourdan-Polignan - lycée polyvalent Paul Mathou (Public) **I**

Hérault (34)

Montpellier - Lycée professionnel Mendès France **I A**

Lozère (48)

Mende - CFA Henry Giral - Campus des métiers et de l'artisanat de la Lozère **A**

Saint-Chély-d'Apcher - Lycée privé Sacré-Coeur (Privé) **I**

Hautes-Pyrénées (65)

Tarbes - École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85- ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66- ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi